

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2014

Date de la convocation du Conseil Municipal : 22 Septembre 2014

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 29

Nombre de conseillers absents : 0

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de votants : 33

L'an deux mille quatorze, le lundi vingt-neuf septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est rassemblé à la mairie, sous la présidence de Monsieur Cédric de OLIVEIRA,

**Étaient présents:** Cédric de OLIVEIRA, Catherine PARDILLOS, Jean-Paul LAUNAY, Nathalie LECLERCQ, François PILLOT, Hervé CHAPUIS, Mathilde COLLIN, Sylvain DEBEURE, Philippe BOURLIER, Yves PARINGAUX, Jean-Maurice GUEIT, Michel PASQUIER, Nicole BELLANGER, Martine ABOT, Christophe GARNIER, Anne JUILLET, David BRAULT, Benoît SAVARY, Maryline ZUCARO, Laëtitia DAVID, Anne MONNEAU, Agnès GALLIER, Camille LECUIT, Philippe LACROIX, Jacques SAURET, Luce TROUBAT, Yanne BENOIST, Christine RENIER, Joël AGEORGES.

**Représentés par pouvoir :** Dominique SARDOU a donné pouvoir à Catherine PARDILLOS, Virginie AUBRIOT-VERRYDEN a donné pouvoir à Jean-Paul LAUNAY, Bruno MARTEL a donné pouvoir à Hervé CHAPUIS, Gérard GARRIDO a donné pouvoir à Christine RENIER.

**Secrétaires de séance :** Christine RENIER et Sylvain DEBEURE.

**Session ordinaire**

-----

● **Donner acte des décisions du Maire dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal**

Conformément à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal prend connaissance des dernières décisions prises par le maire dans le cadre de la délégation du Conseil municipal.

DATE réception Préfecture	N°	SERVICE ET OBJET DE LA DECISION	Coût HT
27/06/14	050	<b>Marchés publics</b> - Marché de maîtrise d'œuvre relatif à la réhabilitation du gymnase de Fondettes et à l'extension pour un espace convivialité avec le Cabinet PERRIN HOUDON de TOURS (* 8% du total des travaux)	98 080,00 €
02/07/14	051	<b>Urbanisme</b> - Défense des intérêts de la commune et désignation d'un avocat avec le Cabinet CEBRON de LISLE - BENZEKRI de TOURS	----
02/07/14	052	<b>Technique</b> - Avenant au contrat de maintenance des horloges de l'église, de la Mairie et du paratonnerre avec la Société BODET SA de PARCAY-MESLAY (prix HT)	245,00 €
02/07/14	053	<b>Technique</b> - Contrat de maintenance et d'assistance technique du système de gestion des accès des courts de tennis de l'Espace de la Choisille avec la Société BODET SOFTWARE de CHOLET	985,00 €
27/06/14	054	<b>Marchés publics</b> - Marché du spectacle pyrotechnique sonorisé de la fête de Fondettes avec la Société PYRO CONCEPT de NAZELLES NEGRON	4 983,33 €
02/07/14	055	<b>Communication</b> - Contrat de cession avec la SARL Croc'Aventure de FERRIERES EN BRIS pour les droits d'exploitation d'une location pour une Tyrolienne (Fond'estivales) prix forfaitaire	2 982,64 €
15/07/14	067	<p><b>Police Municipale</b> - Convention pour la capture et la prise en charge des animaux errants avec la Société Fourrière Animale 37 de RIVARENNES</p> <p>(1) Suivant les interventions            Prix HT            ➤ Capture de l'animal : 53 €            ➤ Installation d'une identification (insert): 40 €            ➤ Installation d'une identification + vaccin CHPPIL : 65 €            ➤ Identification + vaccin CHPPIL R : 70 €            ➤ Passeport (obligatoire pour le vaccin rage) : 5 €            ➤ Pension journalière animal : 10,50 €/jour            ➤ Test leucose : 20 €            ➤ Euthanasie chat : 30 €            ➤ Euthanasie chien &lt;20 kg : 30 €            ➤ Euthanasie chien &gt;20 kg : 35 €            ➤ Incinération chat : 35 €, chiens &lt;15kg : 40 € et &gt;15 kg : 45 €            Frais vétérinaires si animal blessé transféré à la SPA à l'issue des 8 jours ouvrés de garde : frais réels            ➤ Transfert SPA inclus dans ces tarifs.</p>	(1)

08/07/14	056	<b>Finances</b> - Revalorisation des tarifs des concessions cimetièrre et columbarium (+1,5% à/c du 1er janvier 2015)	----
08/07/14	058	<b>Finances</b> - Redevance pour occupation du domaine public par les taxis (+1,5% à/c du 1er janvier 2015)	----
09/07/14	064	<b>Finances</b> - Revalorisation des tarifs de location des salles communales (+1,5% à/c du 1er septembre 2014)	----
08/07/14	059	<b>Finances</b> - Revalorisation des tarifs du transport scolaire (+1,5% pour l'année scolaire 2014-2015)	----
08/07/14	060	<b>Finances</b> - Revalorisation des tarifs de l'accueil périscolaire à l'école de la Guignière (+1,5% pour l'année scolaire 2014-2015)	----
08/07/14	061	<b>Finances</b> - Revalorisation des tarifs de l'Espace Municipal de la Choisille (+1,5% à compter de la rentrée sportive 2014-2015)	----
08/07/14	063	<p><b>Finances</b> - Fixation des tarifs d'entrée des manifestations organisées par la ville de Fondettes</p> <p>- <u>Spectacles jeune public</u> 3 euros Tarif unique Billetterie avec possibilité d'invitations</p> <p>- <u>Concerts, pièces de théâtre et récitals</u> 8 euros plein tarif 6 euros (- de 25 ans, retraités de + de 60 ans, demandeurs d'emploi) Gratuit pour les moins de 12 ans Billetterie avec possibilité d'invitations</p> <p>- <u>Séances de cinéma</u> 3 euros plein tarif Billetterie avec possibilité d'invitations</p> <p>- <u>Guinguette</u> 5 euros plein tarif Billetterie avec possibilité d'invitations</p> <p><u>Festival de la magie</u> 10 euros plein tarif 8 euros (- de 25 ans, retraités de + de 60 ans, demandeurs d'emploi) Gratuit pour les moins de 10 ans Tremplin : 3 euros Billetterie avec possibilité d'invitations</p>	-----
16/07/14	069	<b>Marchés publics</b> - Marché d'entretien des installations frigorifiques et de cuisson avec la Société AXIMA Réfrigération de NOTRE DAME D'OE jusqu'au 31/12/2014 renouvelable 3 fois	9 840,00 €
17/07/14	068	<b>Marchés publics</b> - Marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement paysagé et l'extension du cimetière avec l'EURL Brigitte BARBIER d'ORLEANS (11% du montant estimatif des travaux)	24 885,00 €
18/07/14	070	<b>Finances</b> - Contrat de gestion active de la dette avec la Société Finance Active de PARIS (1 an à compter du 1er Août 2014 renouvelable 3 fois) (a) prix net	4 649,35 € (a)
29/07/14	071	<b>Marchés publics</b> - Acquisition d'un décompacteur pour le service des Espaces verts avec la Société BOISSEAU Mr JARDINAGE de SAINT-AVERTIN	7 491,67 €
30/07/14	072	<b>Marchés publics</b> - Contrat d'entretien des portes sectionnelles du Centre Technique Municipal, de Mécagra et de l'ancien Centre de secours avec la Société MET 37 de LA VILLE AUX DAMES jusqu'au 27 juillet 2015 renouvelable 2 fois	400,00 €
30/07/14	073	<b>Marchés publics</b> - Contrat d'entretien des portes sectionnelles des ateliers relais avec la Société MET 37 de LA VILLE AUX DAMES jusqu'au 27 juillet 2015 renouvelable 2 fois	800,00 €

06/08/14	074	<b>Communication</b> - Contrat de cession de droits de représentation avec l'association BARROCO Théâtre pour une déambulation costumée dans le cadre des Journées du Patrimoine	2 018,22 €
06/08/14	075	<b>Marchés publics</b> - Avenant au marché de remplacement et de remise en état de poteau d'incendie avec Véolia Eau pour l'ajout d'une référence au bordereaux de prix unitaires : fourniture et pose de borne Ø 100 mm = 1 030,00 € HT	-----
11/08/14	076	<b>Technique</b> - Avenant au contrat de maintenance et d'assistance technique du système de gestion des accès des courts de tennis de l'Espace de la Choisille avec la Société BODET SOFTWARE de CHOLET, réajustant le prix initial (- 10 €)	975,00 €
11/08/14	077	<b>Informatique</b> - Contrat de création de liens optiques et de maintenance annuelle avec Tours Métropole Numérique bâtiment communal, 52 avenue du Général de Gaulle (a) création 2 fibres optiques (b) maintenance annuelle	(a) 10 800,00 € (b) 1 620,00 €
11/08/14	078	<b>Informatique</b> - Contrat de maintenance du logiciel intranet ConnectIC People avec la société FlowLine de BRON (évolution du logiciel Intranet Connectik"Up)	1 549,20 €
11/08/14	079	<b>Informatique</b> - Contrat de service de communication par SMS avec la société Orange (forfait mensuel)	45,90 €
13/08/14	080	<b>Communication</b> - Utilisation par l'association Comité des Fêtes d'un véhicule de la ville de Fondettes dans le cadre de l'organisation de la fête de Fondettes à titre gracieux	-----
11/09/14	081	<b>Communication</b> - Contrat de cession avec Hervé BRUNET et 3 magiciens pour les droits d'exploitation d'un show de magie	5 000,00 €
11/09/14	082	<b>Marchés publics</b> - Marché pour la surveillance de la qualité de l'air intérieur de certains établissements recevant du public	7 638,95 €
16/09/14	083	<b>Marchés publics</b> - Entretien des toitures terrasses des bâtiments de la Ville de Fondettes Lot 1 - Déclaré sans suite Lot 2 - 1 200,00 € HT Lot 3 - 2 000,00 € HT	3 200,00 €
16/09/14	057	<b>Finances</b> - Revalorisation des droits de places sur les marchés de plein air (+1,5% à compter du 1er janvier 2015)	-----
16/09/14	084	<b>Finances</b> - Revalorisation du tarif de location d'un logement appartenant à la commune (logement de l'abbé recette 229,02 €)	-----

## **1.Avenant au lot n° 2 du marché de transport scolaire passé avec l'entreprise GROSBOIS**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter un avenant au lot 2 du marché de transport scolaire avec l'entreprise GROSBOIS afin d'intégrer le transport des élèves vers les sites d'activités de Fondettes. Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, est autorisé à signer l'avenant et tout document en application de la présente délibération. Les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget général de l'exercice en cours.

## **2.Avenant n°5 au marché d'exploitation des installations thermiques et aérauliques des bâtiments communaux avec la société Idex Energies**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter l'avenant n° 5 au marché avec la société IDEX agence Centre - Indre-et-Loire, 5 rue Baptiste Marcet à Montbazou 37250, pour l'exploitation des installations thermiques et aérauliques des bâtiments communaux (avec fourniture énergies gaz et fioul). Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, est autorisé à signer l'avenant et tout document en application de la présente délibération. Les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget général de l'exercice en cours.

## **3.Avenant n° 3 au marché d'éclairage public, de signalisation lumineuse tricolore, maintenance à garantie de résultats et réaménagement des installations avec la société Bouygues Energies & Services**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter l'avenant n°3 au marché 2010 -16 concernant la réalisation de la maintenance à garantie de résultats et le réaménagement, la création et l'extension des installations d'éclairage public et de signalisation lumineuse tricolore de la Ville, passé avec l'entreprise BOUYGUES ENERGIES & SERVICES. Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué est autorisé à signer tout document en application de la présente délibération. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget général de l'exercice en cours et suivants.

## **4.Avenants aux marchés de réhabilitation du gymnase du Moulin à Vent**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter les avenants aux marchés de travaux de création de deux vestiaires BBC et de réhabilitation du gymnase du Moulin à Vent concernant les lots 1, 7, 8, 9, 11. Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, est autorisé à signer tout document en application de la présente délibération. Les crédits sont inscrits dans l'autorisation de programme et crédits de paiement.

## **5.Convention de groupement de commandes pour l'utilisation d'une solution de vente aux enchères**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adhérer au groupement de commandes pour l'utilisation d'une solution de vente aux enchères, constitué entre les communes de Joué-Les-Tours, Parçay-Meslay, Chanceaux-sur-Choisille, Rochecorbon, Savonnières, La Riche, Fondettes, Saint-Cyr-sur-Loire et Tours. Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, est autorisé à signer la convention à intervenir ainsi que tout document en application de la présente délibération.

## **6.Convention de mise à disposition du gymnase et des installations sportives avec l'ESPE Tours-Fondettes**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de conclure une convention de mise à disposition de locaux avec l'ESPE Tours-Fondettes (Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education Académie d'Orléans-Tours) pour l'Association Sportive de Fondettes (ASF) et notamment les licenciés de la section Basket. Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, est autorisé à signer tout document en application de la présente délibération. Les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget général de l'exercice en cours.

## **7.Subvention exceptionnelle à la coopérative de l'école Gérard Philippe**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 260 € à la coopérative de l'école Gérard Philippe pour le financement du projet "arts visuels". Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, est autorisé à signer tout document en application de la présente délibération. Les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget général de l'exercice en cours.

## **8.Subvention exceptionnelle à la coopérative de l'école Françoise Dolto**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 960 € à la coopérative de l'école Françoise Dolto pour le financement d'une classe de découverte. Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, est autorisé à signer tout document en application de la présente délibération. Les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget général de l'exercice en cours.

## **9.Garantie d'emprunts : réaménagement de la dette de Touraine Logement ESH**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de réitérer sa garantie pour le remboursement des prêts réaménagés contractés par l' E.S.H. Touraine Logement auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

Le Conseil municipal s'engage pendant toute la durée des prêts réaménagés à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ces emprunts et autorise Monsieur le Maire à intervenir à chacun des avenants de réaménagement qui seront passés entre la CDC et l'emprunteur.

## **10.Décision modificative n°2 sur le budget général 2014**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 29 voix pour et 4 abstentions, décide d'adopter la décision modificative n°2 sur le budget général 2014 :

### **DM2 - BUDGET GÉNÉRAL 2014**

Section de fonctionnement.....	2 970,00 €
Section d'investissement	- 25 355,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>- 22 385,00 €</b>

## **11.Demande de fonds de concours auprès de la Communauté d'agglomération Tour(s)plus pour le festival de magie 2014**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de demander un fonds de concours de 2 000 € auprès de Tour(s)plus pour l'organisation du festival de magie 2014, d'adopter le plan de financement et d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer les documents afférents à la délibération. Les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget général de l'exercice en cours.

## **12.Demande de fonds de concours auprès de la Communauté d'agglomération Tour(s)plus pour les illuminations de fin d'année**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de demander un fonds de concours de 3 000 € auprès de la Communauté d'agglomération Tour(s)plus au titre de la participation au financement des illuminations de Noël. Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, est autorisé à signer tout document en exécution de la présente délibération.

## **13.Participation aux frais de fonctionnement des écoles pour les enfants scolarisés en dehors de la commune de résidence**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer les montants de participation aux frais de fonctionnement des écoles à fréquentation intercommunale pour l'année scolaire 2013-2014 :

- 528 € par élève d'école élémentaire,
- 881 € par élève d'école maternelle ;

La mesure de franchise de 4 élèves attribuée aux communes de résidence d'enfants scolarisés à Fondettes, est reconduite en faveur des communes qui en ont accepté le principe, sous réserve de réciprocité pour les enfants de Fondettes scolarisés éventuellement dans ces communes.

## **14.Déclaration préalable pour la réalisation de travaux de bâtiment sur le site de l'Aubrière**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités administratives nécessaires à la réalisation des travaux de bâtiment (peinture) sur le site de l'Aubrière. Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, est autorisé à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

## **15.Demande d'autorisation spéciale auprès de l'Architecte des Bâtiments de France pour la réalisation de travaux extérieurs sur site de l'Aubrière**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire à accomplir toutes les formalités administratives nécessaires à la réalisation des travaux extérieurs (réfection de voirie, éclairage, espaces verts, petit mobilier urbain) sur le site de l'Aubrière. Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, est autorisé à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

## **16.Acquisition de parcelles aux lieux-dits Les Aubuis et Veau Liard**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'acquérir moyennant un euro symbolique :

- les parcelles cadastrées BC n°167, 175, 188 constitutives de la voirie du lotissement

"Les Aubuis II, d'une superficie totale de 297 m<sup>2</sup>,

- la parcelle ZX n° 665 supportant le transformateur d'ERDF du lotissement Les Aubuis I, d'une superficie de 24 m<sup>2</sup>,
- et les parcelles YA n° 73 et n° 75 constituant l'emprise des chemins ruraux n° 36 bis et n° 6, situées au lieudit Veau Liard, d'une superficie totale de 280 m<sup>2</sup> ;

Monsieur le Maire est autorisé à signer l'acte translatif de propriété à intervenir, ainsi que toutes les pièces pouvant s'y rapporter.

Les parcelles cadastrées BC n° 167, 175 et 188 seront classées dans le domaine public communal conformément à l'article L 141-3 du Code de la voirie routière.

Les parcelles cadastrées YA n° 73 et 75 constitutives des chemins ruraux n° 36 bis et n° 6 qui appartiennent au domaine privé de la Ville seront classées en chemins ruraux.

Les présentes acquisitions seront ratifiées par acte notarié, aux frais de la Commune ; ces acquisitions ne donneront lieu à aucune perception au profit du Trésor, en vertu de l'article 1042 du Code Général des Impôts ; les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

## **17.Modification du tableau des effectifs du personnel de la Collectivité**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 29 voix pour et 4 abstentions, de modifier le tableau des effectifs du personnel de la Collectivité. Les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

### **EMPLOIS PERMANENTS TITULAIRES**

#### **FILIÈRE ADMINISTRATIVE :**

Transformation d'un poste à temps complet d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe en un poste à temps complet d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe au titre des avancements de grade

#### **Adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe**

ancien effectif : 6  
nouvel effectif : 5

#### **Adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe**

ancien effectif : 4  
nouvel effectif : 5

### **EMPLOIS PERMANENTS NON TITULAIRES**

#### **FILIÈRE TECHNIQUE : Surveillants de cantine**

Transformation des bases horaires de 22 postes à temps non complet de surveillants de cantine et ouverture de 3 postes à 2/35 :

#### **Transformation**

ancien effectif : 22 à 9/35

nouvel effectif :

14 postes à 8/35 pour assurer la surveillance des enfants sur la pause méridienne ;

1 poste à 6/35 pour assurer l'animation des TAP ;

2 postes à 4/35 pour assurer l'animation des TAP et

5 postes à 2/35 pour assurer l'animation des TAP

#### **Création**

ouverture de 3 postes à 2/35 pour assurer l'animation des TAP.

## **18.Règlement intérieur du conseil municipal**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 29 voix pour et 4 abstentions, décide d'adopter le règlement intérieur du conseil municipal

## **19.Rapport annuel du délégataire du service public de l'eau potable - année 2013**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de prendre acte du rapport de l'exercice 2013 relatif au prix et à la qualité du service public de distribution de l'eau potable du SIVOM de Fondettes, Luynes, Saint-Etienne-de-Chigny.

## **20.Rapport annuel du délégataire du service public extérieur de pompes funèbres - année 2013**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le rapport annuel du délégataire du service public extérieur des pompes funèbres (PFI de l'Agglomération Tourangelle) pour l'exercice 2013.

## **21.Rapport annuel du délégataire du service de distribution publique de gaz naturel - année 2013**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le rapport annuel de concession de GrDF (Gaz réseau Distribution France) pour l'exercice 2013.

Fait à Fondettes, le 30 septembre 2014  
Affiché le 7 octobre 2014